

La CEAJ va se prononcer sur une requête d'avis consultatif de la CEA

@rib News, 12/04/2009 â€“ Source PANALa Cour de justice de la Communaut  est-africaine (CEAJ) va se prononcer sur une requ te d'avis consultatif sur l'interpr tation du Trait  de cette entit  relatif   l'application du principe de la g om trie variable et l'application de ce m me principe vis-  vis de la n cessit  d'un consensus pour la prise de d cisions, a-t-on appris vendredi de source communautaire. Les cinq Etats membres de la CEA -le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi- ont, ces temps derniers, eu des divergences sur l'allure de l'int gration politique et  conomique. Tandis que le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda sont plut t favorables   l'acc l ration du processus, la Tanzanie pr f re qu'il soit progressif. Dans le cadre du Trait  de la CEA, seules les d cisions prises   l'unanimit  peuvent  tre adopt es. "Actuellement, la position juridique dans le cadre du TCEA et ses annexes est que la prise de d cision doit  tre consensuelle", pr cise un communiqu  de la communaut . D'apr s la requ te d pos e par le Conseil des ministres de la CEA, les questions n cessitant une interpr tation tournent autour du fait de savoir "si le principe de la g om trie variable, qui permet la progression dans la coop ration entre un sous-groupe de membres, dans un programme d'int gration plus large dans divers domaines et   des allures diff rentes, est en harmonie avec la n cessit  d'un consensus en ce qui concerne la prise de d cision". La requ te vise  galement   d terminer si ce m me principe peut s'appliquer   l'orientation du processus d'int gration, sans tenir compte de la n cessit  d'un consensus dans la prise de d cision. La cour va  galement se prononcer sur le fait de savoir "si la n cessit  d'un consensus dans la prise de d cision n cessite l'unanimit  des Etats partenaires".